



Ministère de la Culture

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le

03 DEC. 2019

Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs d'académie

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs régionaux des affaires culturelles

**Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt**

S/Couvert de Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets de région

Messieurs les vice-recteurs ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; les cheffes et chefs d'établissement d'enseignement.

Objet : Lancement de la 8^{ème} édition du « prix de l'Audace artistique et culturelle ».

Lancé en 2013, le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité qui a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes issus de milieux modestes.

Ce prix s'inscrit pleinement dans l'objectif du Président de la République d'offrir à 100 % des enfants et des jeunes, l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité, qu'il s'agisse de l'accès aux connaissances acquises dans le domaine des arts et de la culture, de la pratique artistique ainsi que de la rencontre avec des artistes et des œuvres dans des lieux de culture.

Il a par ailleurs toute sa place dans le plan d'action intitulé « A l'école des arts et de la culture », présenté conjointement par les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale, et visant à permettre à tous les enfants de 3 à 18 ans de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.

.../...

Ce prix permet de distinguer un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire porté par un trinôme de partenaires : « acteur culturel – école ou établissement scolaire – collectivité territoriale ».

Il constitue par ailleurs l'occasion de mettre en valeur les projets d'éducation artistique et culturelle les plus remarquables, en éditant une brochure référençant près de 90 bonnes pratiques et en apportant une reconnaissance aux acteurs de terrain.

Comme les années précédentes, les dossiers de candidature seront à compléter directement par les porteurs de projets. Ils seront ensuite examinés conjointement par les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), les conseillers éducation artistique et culturelle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, pour ceux relevant de l'enseignement agricole, par les chargés de mission culture de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), qui retourneront les dossiers retenus à la Fondation Culture & Diversité avant le 24 janvier 2020 (calendrier élargi pour les académies d'Outre-mer).

Quinze projets finalistes seront sélectionnés par le Secrétariat du prix au cours du mois de mars 2020 selon des critères prédéfinis. Pour cette 8^{ème} édition, trois projets lauréats de niveaux différents (école, collège et lycée) seront choisis par un jury sur les mêmes bases et se verront décerner en juin 2020 une dotation d'un montant identique, par la Fondation Culture & Diversité pour la valorisation et la pérennisation de leurs projets.

La note de présentation du prix, le dossier de candidature et les critères de sélection sont téléchargeables sur les sites internet de la [Fondation Culture & Diversité](http://www.fondationcultureetdiversite.org/programmes/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle_p548710?&utm_campaign=courrier) : http://www.fondationcultureetdiversite.org/programmes/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle_p548710?&utm_campaign=courrier, du ministère de la Culture : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/A-la-Une>, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : <http://eduscol.education.fr/cid72063/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle.html> et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://chlorofil.fr/actions/action-culturelle/prix-audace>.

Pour la ministre de la Culture
et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie Villette



Pour le ministre de l'Éducation nationale et
de la Jeunesse et par délégation,
Le directeur général
de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray



Pour le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Le directeur général de
l'enseignement et de la recherche,
Philippe Vinçon

